

SOLIDARITÉ FAMILLES
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2023

SOLIDARITÉ FAMILLES
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2023

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 4
Résultats	5
Évolution des actifs nets	6
Bilan	7 - 8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 18
Renseignements complémentaires	19 - 20



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
SOLIDARITÉ FAMILLES

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme SOLIDARITÉ FAMILLES (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de dons et d'activités, dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ses produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux résultats nets, aux actifs nets et à l'actif.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Gariépy Gravel Larouche Blouin

GARIÉPY, GRAVEL, LAROUCHE, BLOUIN,
CPA, S.E.N.C.R.L. ¹

Québec
Le 15 juin 2023

¹ Par René Blouin, CPA auditeur

SOLIDARITÉ FAMILLES**RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

	2023	2022
PRODUITS		
Dons de denrées	539 915 \$	417 844 \$
Subventions (tableau A)	369 805	298 091
Autofinancement (tableau B)	113 487	95 324
Dons, octrois et commandites (tableau C)	37 564	104 580
Amortissements des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>12 058</u>	<u>10 401</u>
	1 072 829	926 240
CHARGES (tableau D)	<u>952 646</u>	<u>1 082 330</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>120 183 \$</u>	<u>(156 090) \$</u>

SOLIDARITÉ FAMILLES**ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

	Investis en immo- bilisations	Non affectés	2023 Total	2022 Total
SOLDE AU DÉBUT	35 748 \$	(91 105) \$	(55 357) \$	100 733 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(2 371)</u>	<u>122 554</u>	<u>120 183</u>	<u>(156 090)</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>33 377</u></u> \$	<u><u>31 449</u></u> \$	<u><u>64 826</u></u> \$	<u><u>(55 357)</u></u> \$

SOLIDARITÉ FAMILLES**BILAN****31 MARS 2023**

	2023	2022
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	111 271 \$	24 131 \$
Débiteurs (note 3)	13 812	12 740
Stocks	<u>1 415</u>	<u>1 471</u>
	126 498	38 342
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	<u>68 127</u>	<u>84 365</u>
	<u>194 625 \$</u>	<u>122 707 \$</u>

SOLIDARITÉ FAMILLES**BILAN****31 MARS 2023**

	2023	2022
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	53 186 \$	52 375 \$
Produits perçus d'avance	-	3 385
Subventions perçues d'avance	<u>1 863</u>	<u>34 905</u>
	55 049	90 665
DETTE À LONG TERME (note 6)	40 000	38 834
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	<u>34 750</u>	<u>48 565</u>
	<u>129 799</u>	<u>178 064</u>
ACTIFS NETS		
Actifs nets investis en immobilisations	33 377	35 748
Actifs nets non affectés	<u>31 449</u>	<u>(91 105)</u>
	<u>64 826</u>	<u>(55 357)</u>
	<u>194 625</u> \$	<u>122 707</u> \$
ENGAGEMENT CONTRACTUEL (note 10)		

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Catherine Martin, administratriceLinda Tetreault, administrateur

SOLIDARITÉ FAMILLES**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

	2023	2022
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	120 183 \$	(156 090) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	16 238	18 770
Amortissement de l'escompte sur l'emprunt sans intérêts	1 166	1 502
Amortissement des apports reportés	(13 815)	(12 332)
	123 772	(148 150)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(1 072)	46 432
Stocks	56	(1 471)
Créditeurs et charges à payer	811	16 338
Subventions perçues d'avance	(33 042)	18 767
Produits perçus d'avance	(3 385)	590
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	87 140	(67 494)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(1 390)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Subventions et apports reportés	-	5 000
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	87 140	(63 884)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	24 131	88 015
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	111 271 \$	24 131 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

SOLIDARITÉ FAMILLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

1. FORME JURIDIQUE ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme a pour mission d'offrir des services aux familles de Duberger-Les Saules. Il est un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. À ce titre, l'organisme peut émettre des reçus pour dons de bienfaisance.

2. MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la juste valeur des actifs acquis, des passifs pris en charge et de la contrepartie transférée lors de la comptabilisation proportionnelle d'un organisme, sur la dépréciation des actifs financiers, sur la valeur nette de réalisation des stocks et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

CONSTATATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour constater les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les droits d'inscriptions aux activités sont constatés lorsque les activités ont lieu.

Les dons sont inscrits à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

SOLIDARITÉ FAMILLES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2023

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ACTIFS NETS

Non affectés

Ce sont des sommes qui résultent des opérations courantes et qui peuvent être utilisées au bon vouloir de l'organisme.

Investis en immobilisations

Il s'agit des éléments d'actif, de passif, les revenus et les charges afférents aux immobilisations corporelles.

INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme a fait le choix de classer ses actifs et passifs financiers de la façon suivante :

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs à l'exception des sommes à recevoir de l'État.

SOLIDARITÉ FAMILLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

APPORTS REÇUS SOUS FORME DE BIENS

Les apports reçus sous forme de biens sont comptabilisés aux résultats à la juste valeur au cours de l'exercice auquel ils se rapportent lorsque la juste valeur fait l'objet d'une estimation raisonnable.

APPORTS REÇUS SOUS FORMES DE SERVICES

Le fonctionnement de l'organisme dépend des services de bénévoles. Du fait que l'organisme ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports sous forme de services ne sont pas constatés dans les états financiers.

INTÉRÊT DANS UN ACTIF

L'organisme détient une participation dans une coentreprise ayant comme objectif l'exploitation d'un minibus à des fins communautaires.

SOLIDARITÉ FAMILLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

STOCKS

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les coûts d'achèvement et les coûts pour réaliser la vente. Lorsqu'une reprise de valeur de stocks dévalués précédemment est constatée, cette reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux et périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux ou périodes
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	10 ans
Équipements	Amortissement linéaire	7 ans
Matériel informatique	Amortissement linéaire	5 ans
Matériel roulant	Amortissement dégressif	30 %
Mobilier et équipements de bureau	Amortissement linéaire	10 ans

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

AIDE GOUVERNEMENTALE

Les subventions reportées afférentes aux immobilisations corporelles sont comptabilisées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

L'aide gouvernementale liée à l'acquisition d'actifs immobilisés est comptabilisée en réduction du coût de ces actifs et celle concernant les dépenses courantes est imputée à l'encontre des dépenses s'y rapportant ou en produits de l'exercice en cours.

SOLIDARITÉ FAMILLES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2023

3. DÉBITEURS

	2023	2022
Comptes à recevoir	1 853 \$	6 552 \$
Subventions à recevoir	5 200	-
Taxes à recevoir	<u>6 759</u>	<u>6 188</u>
	<u><u>13 812</u></u> \$	<u><u>12 740</u></u> \$

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	42 207 \$	11 662 \$	30 545 \$	34 765 \$
Équipements	57 248	37 721	19 527	25 692
Matériel informatique	9 269	4 355	4 914	5 198
Matériel roulant	48 758	36 269	12 489	17 870
Mobilier et équipements de bureau	<u>1 920</u>	<u>1 268</u>	<u>652</u>	<u>840</u>
	<u><u>159 402</u></u> \$	<u><u>91 275</u></u> \$	<u><u>68 127</u></u> \$	<u><u>84 365</u></u> \$

5. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2023	2022
Fournisseurs	29 356 \$	29 165 \$
Salaires et vacances à payer	21 496	21 261
Sommes à remettre à l'État	<u>2 334</u>	<u>1 949</u>
	<u><u>53 186</u></u> \$	<u><u>52 375</u></u> \$

SOLIDARITÉ FAMILLES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2023

6. DETTE À LONG TERME

	2023	2022
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), d'une valeur nominale de 60 000 \$, sans intérêts et garanti par le gouvernement du Canada dont le remboursement du solde du prêt, au plus tard le 31 décembre 2023, entraînera une radiation de 33 % de ce prêt (jusqu'à concurrence de 20 000 \$). En cas d'incapacité de rembourser avant le 31 décembre 2023, le CUEC se transforme en prêt au taux annuel de 5 % dont le remboursement du solde du prêt, en entier, doit se faire au plus tard le 31 décembre 2025. Le montant remboursable de 40 000 \$ de cet emprunt sans intérêts a initialement été évalué à la juste valeur à l'aide d'un taux d'intérêts de 5 %	<u><u>40 000</u></u> \$	<u><u>38 834</u></u> \$

Les versements en capital à effectuer au cours du prochain exercice sont les suivants :

2024	<u><u>40 000</u></u> \$
------	-------------------------

7. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des subventions reçues qui, en vertu d'affectation d'origine externe, sont destinées à financer les immobilisations corporelles. Les apports reportés sont reliés aux éléments suivants : améliorations locatives - 28 233 \$; équipements - 23 189 \$; matériel informatique - 695 \$ et matériel roulant - 48 599 \$. Les variations survenues au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2023	2022
Solde au début	48 565 \$	55 897 \$
Plus : apports reportés pour l'aménagement de la nouvelle cuisine	-	5 000
Moins : Montant constaté à titre de produits	<u><u>(13 815)</u></u>	<u><u>(12 332)</u></u>
	<u><u>34 750</u></u> \$	<u><u>48 565</u></u> \$

SOLIDARITÉ FAMILLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

8. APPORTS REÇUS SOUS FORME DE BIENS

Les apports présentés dans l'état des résultats comprennent une somme de 485 529 \$ (417 844 \$ en 2022) représentant la juste valeur estimative des apports reçus sous forme de denrées alimentaires périssables de la part de la Société Saint-Vincent de Paul de Québec pour le secteur Duberger, de Partage chrétien pour le secteur Les Saules et de Moisson Québec pour les deux secteurs.

SOLIDARITÉ FAMILLES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2023

9. INTÉRÊT DANS UN ACTIF

Les états financiers présentent la quote-part de l'organisme dans les produits, charges, actifs et passifs.

	2023	2022
Bilan		
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	2 292 \$	2 260 \$
Comptes à recevoir	<u>72</u>	<u>104</u>
	2 364	2 364
Immobilisations corporelles	<u>85</u>	<u>121</u>
	<u><u>2 449</u></u> \$	<u><u>2 485</u></u> \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	408 \$	- \$
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>85</u>	<u>121</u>
	493	121
Valeur nette	<u>1 956</u>	<u>2 364</u>
	<u><u>2 449</u></u> \$	<u><u>2 485</u></u> \$
Résultats		
Produits	924 \$	1 012 \$
Charges	<u>(1 368)</u>	<u>(1 239)</u>
Perte nette	<u><u>(444)</u></u> \$	<u><u>(227)</u></u> \$

SOLIDARITÉ FAMILLES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2023

10. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux totalisent 47 331 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2024	37 809 \$
2025	<u>9 522</u>
	<u><u>47 331</u></u> \$

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2023 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et charges à payer et de sa dette à long terme.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de taux d'intérêt.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt variable assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

SOLIDARITÉ FAMILLES**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

	2023	2022
TABLEAU A - SUBVENTIONS		
CIUSSS de la Capitale-Nationale		
Mission générale	185 712 \$	146 052 \$
Fonds d'urgence	-	9 000
Centraide		
Mission générale	59 000	59 000
Amortissements des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	1 758	1 758
Subventions salariales		
Emploi Été Canada	4 582	32 569
Emploi Québec	44 027	26 714
Sphère-Québec	3 865	7 983
Ville de Québec		
Aide à l'opération des locaux	16 839	2 700
Commission scolaire de la Capitale	<u>54 022</u>	<u>12 315</u>
	<u>369 805</u> \$	<u>298 091</u> \$

TABLEAU B - AUTOFINANCEMENT

Activités de levées de fonds	-	5 000 \$
Contributions des participants	4 417	2 684
Frigo solidaire	10 087	3 635
Garde-Manger du quartier	490	2 931
Intérêts	1 096	101
Location des lots Jardin Communautaire	265	3 937
Produits de gestion	3 349	3 683
Produits de la friperie	<u>93 783</u>	<u>73 353</u>
	<u>113 487</u> \$	<u>95 324</u> \$

TABLEAU C - DONNS, OCTROIS ET COMMANDITES

Dons et commandites	15 814 \$	53 830 \$
Députés	750	1 900
Second Harvest	-	12 000
Fondations	6 000	21 850
Desjardins	<u>15 000</u>	<u>15 000</u>
	<u>37 564</u> \$	<u>104 580</u> \$

SOLIDARITÉ FAMILLES**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

	2023	2022
TABLEAU D - CHARGES		
Activités de reconnaissance	65 \$	539 \$
Amortissement de l'escompte sur l'emprunt sans intérêts	1 166	1 502
Amortissement des immobilisations corporelles	16 238	18 770
Aménagement	1 386	6 010
Assurances	1 531	1 725
Autres frais d'activités	588	227
Denrées	17 935	13 584
Distribution de denrées et d'autres biens (note 8)	522 181	417 844
Dépenses de matériel roulant	4 799	7 866
Entretien et réparations	3 529	2 451
Formation	1 574	355
Fournitures et outillage	136	2 146
Frais bancaires	2 399	1 362
Frais de bureau	2 618	6 966
Frais de déplacements	138	686
Honoraires professionnels	12 812	11 701
Loyer	41 319	62 574
Publicité et frais de représentation	377	2 250
Salaires et avantages sociaux	316 464	517 271
Taxes, permis et licences	504	1 511
Télécommunications	<u>4 887</u>	<u>4 990</u>
	<u>952 646</u> \$	<u>1 082 330</u> \$